



RENATURER LA RIAILLE SAINT VINCENT ET LUTTER CONTRE LES INONDATIONS A VALREAS

Délégation : Marseille
Région/Département : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse
Commune concernée : Valréas
Bassin versant : Lez
Type de milieu : Cours d'eau

Interlocuteurs Agence
CI : Jean-Philippe Strasberg / Référent : Vincent Mayen

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ
Hôtel de Ville BP 12
84600 GRILLON

PARTENAIRES

Agence de l'eau, Commune de Valréas, Etat, Communauté de communes Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEPPG)

CONTEXTE ET HISTORIQUE

La Riaille Saint Vincent, petit affluent de la Coronne lui-même affluent du Lez, est à l'origine de débordements sur la commune de Valréas. Dans les zones périurbaines et urbaines de Valréas, la Riaille Saint Vincent est très contrainte, à la fois sur la rive droite et sur la rive gauche. Les berges sont hautes et raides, le cours d'eau est alors très encaissé. Un large linéaire présente des berges artificialisées par un cunette béton ou des enrochements. Les infrastructures routières et bâtis qui contraignent le cours d'eau en rive droite, suppriment toute possibilité d'épandage des eaux et induisent une accélération des écoulements lors des épisodes pluvieux. De plus, plusieurs ouvrages hydrauliques (buses) sont limitants et provoquent des débordements vers les zones habitées. Cette artificialisation est aussi à l'origine d'une homogénéisation des faciès d'écoulement et d'une absence d'habitats aquatiques. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez a donc élaboré, en coordination avec la commune et la communauté de communes, un programme de travaux de restauration de la Riaille Saint Vincent.

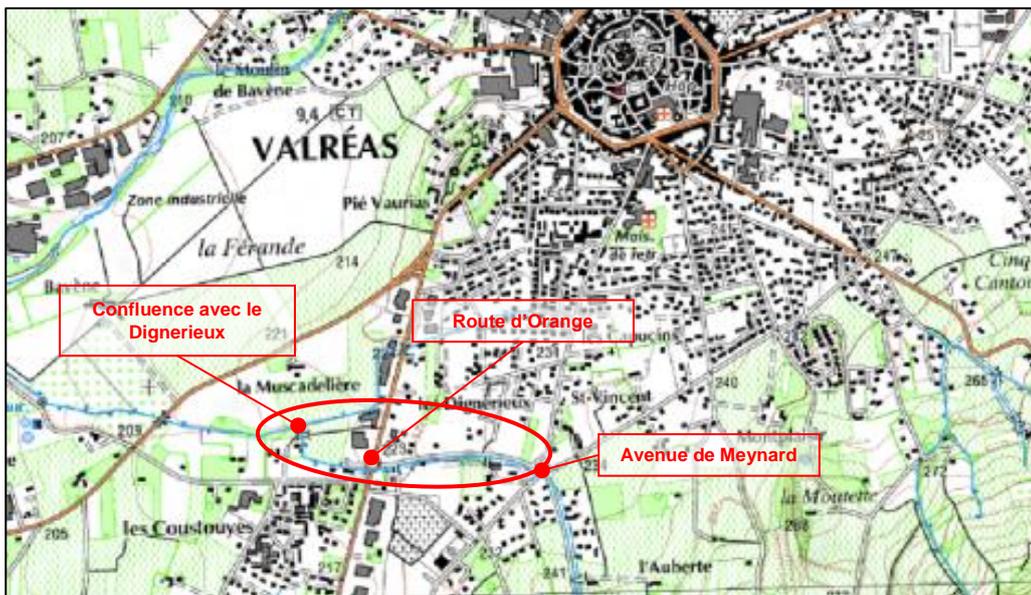
PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Mettre au point un projet de renaturation de la Riaille Saint-Vincent, afin de limiter les débordements et de restaurer la qualité des habitats aquatiques et des berges, tout en participant au développement des aménités urbaines.

OBJECTIFS

- Redonner de l'espace à la rivière afin de ralentir les écoulements et limiter le risque de débordement sur les zones habitées
- Restaurer un caractère plus naturel de la rivière et améliorer la qualité des habitats et de la biodiversité des milieux aquatiques par la diversification des faciès d'écoulement
- Valoriser la dimension paysagère et créer un cheminement piéton attractif sécurisé le long du cours d'eau

DESCRIPTION DU PROJET



◀ Localisation du secteur d'intervention

Sud-ouest du centre de Valréas sur un tronçon artificialisé d'une longueur de 750ml. 2 secteurs distincts ont été déterminés :

- Secteur amont : de l'avenue de Meynard à la route d'Orange sur un linéaire de 500m
- Secteur aval : de la route d'Orange jusqu'à la confluence avec le Dignerieux sur un linéaire de 250m

Montant total du projet : 1 088 000 € HT

Plan de financement :

- ➔ Agence de l'eau : 80 %
- ➔ Autofinancement : 20 %

LES OPERATIONS

- ➔ Déplacement du lit du cours d'eau et restauration d'un caractère plus naturel avec des berges en pentes douces et naturelles (secteurs amont et aval)
- ➔ Elargissement du cours d'eau et reconnexion du lit mineur avec un lit moyen recréé par la technique des lits emboîtés (secteur amont)
- ➔ Végétalisation des berges avec des essences adaptées (secteurs amont et aval)
- ➔ Création d'un champ naturel d'expansion des crues sur des parcelles en friche (secteur aval)
- ➔ Création d'un cheminement mode doux le long du cours d'eau (secteur amont)



Cunette béton sur la partie amont (secteur amont)



Les berges hautes et raides (secteur aval)



Parcelles en friche proches de la Rialle (secteur aval)

ZOOM SUR LE PROJET

PROBLEMATIQUES

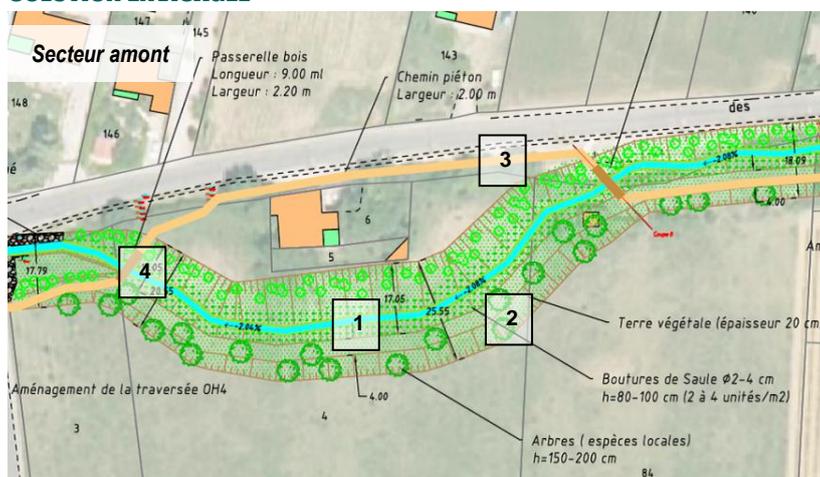
- ➔ Homogénéisation des faciès d'écoulements et des habitats aquatiques
- ➔ Déconnexion du lit mineur et du lit moyen
- ➔ Débordements fréquents sur les zones habitées
- ➔ Erosions de berges problématiques sur les infrastructures



CONTRAINTE MAJEURE

- ➔ Prendre en compte les infrastructures et le bâti à proximité du cours d'eau
- ➔ Ne pas aggraver l'inondation des secteurs aval

SOLUTION ENVISAGEE



1. Création d'un nouveau lit mineur
 - Sur le secteur amont, déplacement du lit (dont transfert derrière une habitation) afin de garantir une continuité dans les aménagements.
 - Sur la partie aval, déplacement du lit en recul des bâtiments rive gauche, pour pouvoir épandre les eaux
 - Restauration d'un lit mineur sinueux avec une diversité des faciès d'écoulement
 - Reprise d'ouvrages hydrauliques limitants (secteur amont)
2. Création d'un lit moyen pour contenir les hautes eaux :
 - Aménagement des berges en pente douce pour assurer une connexion entre le lit mineur et le lit moyen
 - Plantation d'essences adaptées
3. Remblaiement de l'ancien lit mineur rectiligne filant le long de la route (secteur amont) ou le long des parcelles en friche (secteur aval)
4. Création d'un chemin piéton et de passerelles
5. Aménagement d'une zone naturelle d'expansion des crues sur des parcelles actuellement en friche : terrassement de l'ensemble de la zone, création de mares, plantation d'arbres et arbustes adaptés aux conditions locales

GAIN HYDRAULIQUE ATTENDU

Réduction des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulements des eaux pour les crues centennales :

- secteur amont : les débordements sont supprimés et les vitesses réduites (-2m/s) jusqu'à la crue centennale
- secteur aval : la zone inondable est moins importante au droit des zones bâties et les vitesses sont réduites

GAIN ECOLOGIQUE ATTENDU

Restauration d'habitats aquatiques, de zones de mouille

Restauration de la connexion entre le lit mineur et le lit moyen

Replantation d'une ripisylve continue et adaptée au contexte local



Gain paysager en lien avec les enjeux du PLU : valorisation paysagère des entrées de ville, développement des modes de déplacements doux, perméabilité entre les différents quartiers, restauration des corridors biologiques